



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES

DECISION N° **00 03** /CIMA/PCMA/PCE/2026

Portant nomination d'un membre de la Commission de Vérification
Administrative et Financière du Secrétariat Général de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances de la CIMA

Le Conseil des Ministres des Assurances,

Vu le Traité instituant une Organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains ;

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA ;

Vu le Règlement Intérieur du Comité des Experts

Après avis du comité des Experts,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommée membre de la Commission de Vérification Administrative et Financière du Secrétariat Général de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), **Madame Marie Mireille Céline KOUMBAT DOUMBENENY**, de nationalité Gabonaise, en remplacement de **Monsieur Etienne RAMBA**, pour la durée du mandat restant à courir des membres de la Commission.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence.

Fait à Ouagadougou, le **03 .07. 2026**

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président


Mamadou Abdou RAFA